

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 26 JUILLET 2013
COMPTE RENDU**

PRESENTS :

M PONCET , MMES RICHARD, VEILLAS, COUDOUR, MM. FARJON, MEIER, CHALOT, MOISSONNIER, REBOULET, OSSEDAT, BRISSAY-CHATRE.

ABSENTS :

EPINAT Cyril

BARLERIN Emmanuelle - Excusée : procuration à Pascal PONCET

1 – PRESBYTERE

Le maire informe les conseillers municipaux des différentes rencontres entre la municipalité , les représentants de la paroisse et les maires des communes appartenant à de la paroisse de St Just en Chevalet . Il s'agissait d'évoquer les modalités d'hébergement du prêtre qui devrait arriver prochainement. Face aux réticences constatées pour une participation financière des communes (cf précédent compte rendu). Il est décidé, à l'unanimité, de son hébergement gratuit à la cure de St Just en Chevalet .

Cette disposition est la seule en l'état applicable si l'on veut éviter une situation de blocage qui n'aurait que de fâcheuses conséquences.

Il est toutefois fortement souhaité que la paroisse désigne un interlocuteur pour régler les questions administratives. La mairie se trouve en effet dans une position parfois compliquée eu égard à ce manque de lecture quant à l'organisation de la paroisse.

2 – STATION D'ÉPURATION

Le Maire rappelle qu'elle est en service et que les premières analyses réalisées en sortie sont bonnes voire très bonnes.

Il reste à réaliser la clôture, les espaces verts (haies , pelouse ...) Travaux début août et à la rentrée.

La personne recrutée en CUI prendra ses fonctions en octobre pour, notamment, le suivi de la station.

3 – CAMPING

Monsieur et Madame ALLUT cessent leur activité en fin de saison. Le Maire rappelle qu'un bureau d'études (OREX) a été missionné par la région pour réaliser un état des lieux et nous accompagner vers un projet de valorisation de l'équipement dans la perspective d'une redynamisation.

Par ailleurs et à l'unanimité, le conseil autorise le Maire à contracter avec SOMIVAL qui assistera juridiquement la commune pour le recrutement du ou des remplaçants du couple ALLUT. Il s'agit en effet de mettre en place une procédure de délégation de service public. Cette procédure est complexe et très encadrée juridiquement. La sous préfecture recommande à la commune d'agir dans le strict respect des obligations encadrant la relation exploitant / mairie. Le Maire précise que c'est certes lourd mais que cette façon de procéder garanti la commune contre d'éventuels recours ou contentieux divers.

4 – BARRE HLM

La démolition des bâtiments HLM rue René Cassin commence (déconstruction intérieure). L'abattage mécanique aura lieu en septembre prochain.

Suivront, dans la foulée, le début des travaux de construction de la nouvelle maison de retraite pour une qui sera livrée en novembre 2014.

5 – VOIRIE 2013

Les travaux ont débuté et les enduits seront effectués début septembre en commençant par la rue du Forez. Une décision modificative est nécessaire pour régler l'enveloppe complémentaire de 70 000.00 qui a été mise à disposition par la CCPU à la commune de St Just en Chevalet. Une délibération en ce sens est prise à l'unanimité

6 – RYTHMES SCOLAIRES

Les nouveaux rythmes scolaires sont donc mis en place dès la rentrée de septembre 2013.

Madeleine VEILLAS, adjointe aux affaires scolaires, explique le contenu du TAP et précise que la CAF pourrait apporter une contribution .

Elle donne également lecture de la « Charte du savoir vivre » rédigée par enseignants et élèves, complétée pour prendre en compte les nouveaux horaires et temps d'activités.

Cette chartre est approuvée à l'unanimité du conseil municipal

7 MAISON D'HABITATION DONNEE A LA COMMUNE

Monsieur Pascal GONTHIER, petit fils de Madame CHAVE, souhaite donner à la commune sa maison d'habitation située au château ainsi qu'une petite parcelle de terrain située à Maillet. Le Maire a visité les biens et vivement remercié le généreux donateur.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce don.

Maître Nion sera chargée du dossier.

8 QUESTION DIVERSES

- Le conseil municipal décide à l'unanimité de revoir les modalités de calcul de l'indemnité du maire suite à l'assujettissement des indemnités au régime général de sécurité social qui s'applique aux titulaires de mandat électoraux à partir d'un certain seuil.
Ces indemnités seront revues à la baisse.
- Il est demandé à l'entreprise MCM de réintervenir sur les joints du mur de soutènement rue de Roanne.
- Maison de santé pluridisciplinaire : l'AMO travaille à l'élaboration du programme de sorte à lancer rapidement la consultation du maître d'œuvre.
Le Maire participe, au sein du groupe de travail constitué par la CCPU, aux travaux et réflexions qui sont menés.
Les travaux doivent débiter dès la libération de l'actuelle maison de retraite.